

## Gestion des espaces publics

	définition de la zone	Type de végétaux présents	type d'entretien général	fréquence d'entretien des herbes et espaces fleuris	fréquence d'entretien des voiries (balayage)	fréquence d'entretien des parties engazonnées	qui entretient ?
Zone Prestige	il s'agit des zones les plus visibles, comme le centre-ville et les espaces touristiques, avec des zones fleuries. Les espaces sont souvent urbanisés (trottoirs, bordures) et étanches. A l'intérieur de ces zones, il se peut que certains secteurs de grands espaces soient considérés comme des zones intermédiaires ou naturelles	fleurs arrosées, gazon	l'herbe sauvage n'est pas acceptée et elle est coupée ou enlevée à l'aide de bêches ou de roto-til ou réciprocat. Le balayage mécanique est soutenu dans cette zone	au moins 12 passages par an avec au moins un passage mensuel pour la gestion des herbes.	Au moins 1 fois toutes les 2 semaines	1 fois tous les 10 jours maximum ou quand gazon supérieur à 8 cm maximum	services espaces verts
zone intermédiaire	Il s'agit des zones habitées situées hors du centre-ville. Il peut y avoir des trottoirs ou accotements.	fleurs arrosées, gazon	L'herbe sauvage est acceptée mais un nettoyage complet par an est nécessaire pour arracher les herbes	au moins 4 passages par an avec roto-til et/ou réciprocat	au moins 1 fois tous les 2 mois	1 fois tous les 2 semaines maximum ou quand gazon supérieur à 12 cm	travail principalement effectué par services espaces verts + équipe temporaire extérieure
zone naturelle	Il s'agit des espaces où l'herbe est acceptée et peu coupée et correspond aux zones peu ou pas habitées. Les bas-côtés sont uniquement des accotements sans trottoirs	Bordures fleuries, herbes naturelles	pas d'entretien régulier sur les herbes	fauchage annuel ou bi-annuel	1 ramassage des papiers au moins 1 fois par an	pas de tonte	services espaces verts + SIVU